

Modalités de soumission et de sélection des projets franco-taïwanais dans le cadre de l'édition 2008 du programme Blanc

Un accord a été signé entre l'ANR et le National Science Council (NSC) en vue de faciliter le montage et la mise en œuvre de projets scientifiques de qualité proposés par des partenaires français et taïwanais dans le cadre du programme Blanc de l'ANR. Les modalités spécifiques à cet accord sont exposées ci après :

L'objectif est de financer de nouveaux projets de recherche de grande qualité avec une contribution scientifique équilibrée entre partenaires académiques français et taïwanais. Les projets auront une durée de 3 ans.

Les projets pourront couvrir tous les domaines. Le NSC accordera néanmoins une préférence aux projets dans les domaines suivants :

- Agriculture et biotechnologies
- Médecine et génomique
- Nanosciences et nanotechnologies
- Télécommunications
- Technologies pour la Santé
- Sciences humaines et sociales

Les projets seront écrits de préférence en anglais. Les partenaires français et taïwanais candidats prépareront un dossier scientifique commun qu'ils soumettront en parallèle respectivement à l'ANR et à la NSC. En complément des éléments demandés pour tous les projets du programme Blanc, il est rappelé de renseigner les paragraphes 1.6 et 1.7 du dossier scientifique :

- Présenter sous forme de tableau les contributions respectives des partenaires français et taïwanais en personne mois par tâche, les équipements engagés et aussi l'aide demandée par les partenaires de chaque pays
- Veiller à souligner la contribution scientifique de chaque partenaire ainsi que sa responsabilité dans le projet
- Veiller à l'équilibre scientifique (main d'œuvre plus équipement) des contributions de chaque pays
- Montrer la valeur ajoutée de la coopération internationale
- Présenter synthétiquement les partenaires français et taïwanais pour montrer la pertinence du choix du laboratoire pour traiter le problème
- Fournir un court CV et les cinq principales publications / brevets des cinq dernières années des responsables scientifiques et techniques français et taïwanais
- Dans le cas où l'un des partenaire bénéficie déjà d'un financement sur un sujet connexe, expliquer la différence et la valeur ajoutée de ce projet et ajuster en conséquence le budget

Le dossier de candidature sera soumis dans chaque pays en respectant le format de soumission, les règles d'éligibilité et la date de clôture des appels à projets propres à chaque pays. Les propositions, qui ne seraient soumises que dans un seul pays, ne sont pas éligibles.

La procédure de sélection des projets s'effectuera en deux étapes :

- a) Dans un premier temps, les projets éligibles seront évalués et sélectionnés par l'ANR et le NSC selon leur procédure d'évaluation propre (chaque projet sera ainsi évalué de part et d'autre). En ce qui concerne l'ANR les projets seront évalués en utilisant les mêmes critères que les autres projets soumis au programme Blanc. En outre la valeur ajoutée de la coopération internationale et de l'équilibre du partenariat sera examinée.
- b) Dans un second temps, l'ANR et le NSC décideront conjointement des projets franco-taiwanais financés, parmi ceux sélectionnés par le comité d'évaluation du programme Blanc.

Calendrier prévisionnel :

Décision commune ANR/NSC et publication des résultats : juillet/août 2008

Démarrage des projets : décembre 2008/janvier 2009

Le « principe du lieu » sera appliqué pour le financement, c'est-à-dire que chaque organisation -l'ANR et le NSC – financera pour sa part les dépenses relatives à son ou ses propre(s) partenaire(s). Il est demandé de prévoir par partenaire, une participation à un colloque mi-parcours ou fin de parcours à l'étranger.

Avant tout versement, il sera demandé aux partenaires participant à un projet d'établir et de fournir à l'ANR et à l'USAR un accord de coopération définissant la manière dont les droits de propriété intellectuelle sont traités.